



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATION n° 2025-018

Nombre de Conseillers en exercice : 17
présents : 14
procurations : 3
votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 octobre à
19 heures 30

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune
de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Fabien DURAND, Président

Date de convocation du C.C.A.S. : 22 septembre 2025

PRESENTS : Mmes, Ms F. DURAND / V. MONTOVERT / B.
ABDELKRIM / C. CASTELLI / C. COCAT / M. CONTAMIN / C.
DENIS / E. DUJARDIN / M. FRATACCI / Y. JAFFRES / C.
LINAGE / P. ROZE / M. SOBOUL / C. VACHER

ABSENTS EXCUSES : Mmes, Ms C. BINET (pouvoir à C.
CASTELLI) / F. REALE (pouvoir à V. MONTOVERT) / L.
FRANCOIS (pouvoir à M. FRATACCI)

ABSENTS :

**FIXATION DU TARIF D'ENTREE AU SPECTACLE « LES GUEPES AIMENT
L'ANDOUILLETTE »**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Monsieur Fabien DURAND, Président du Conseil d'Administration, expose :

Le CCAS propose, cette année, un spectacle animé par Serge Papagalli « Les guêpes aiment l'andouillette » le samedi 15 novembre 2025, ouvert à tout public.

Conformément au contrat signé par les 2 parties, les recettes seront partagées comme suit :

- A concurrence de 70% au profit du producteur
- A concurrence de 30% au profit de l'organisateur

Le prix des places est fixé à :

- 25€ plein tarif
- 20€ pour les 15 ans et moins

La billetterie sera tenue par le CCAS

Il est proposé au Conseil d'Administration :

D'approuver l'application du prix d'entrée au spectacle « Les guêpes aiment l'andouillette », tel que présenté par le Président,

D'autoriser le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'application du prix d'entrée au spectacle « Les guêpes aiment l'andouillette », tel que présenté par le Président,

Autorise le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Fait à SAINT-SAVIN,

Le 6 octobre 2025



Le Président,

Fabien DURAND